

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juin 2022



Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI et Claude TESSIER.

Absents : Dominique RENARD qui a donné pouvoir à Claude TESSIER, Justine MARTINI qui a donné pouvoir à Anne BOULIN, Aurélie CALVEL qui a donné pouvoir à Jean-François BERNICCHIA et Elisa FIELD qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN.

La séance commence à 20h. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande à remplacer le point Signature Convention RPI par Emission d'un Titre à la Commune de Luzancy.

Adopté à l'Unanimité.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 8 Avril 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Convention de Délégation de Compétence au Département de Seine et Marne en matière de Transport Méridien.

Monsieur le Maire explique que la Région lle de de France n'assurant plus cette compétence, celle-ci a été reprise par le Département de Seine et Marne et qu'il convient donc de signer la présente convention.

Adopté à l'Unanimité.

3. Emission d'un Titre à la Commune de Luzancy.

Monsieur le Maire explique qu'en l'attente de la signature d'une Convention avec la Commune de Luzancy relative au Service Cantine du RPI, il est demandé au Conseil de délibérer sur l'émission d'un Titre de 17 436,03€ à destination de la Commune de Luzancy concernant l'année scolaire 2020-2021.

Adopté à l'Unanimité.

4. Décision Modificative Budgétaire.

Monsieur Lucien DUBOIS indique que dans le cadre de l'acquisition d'un four pour la cantine de la commune, il est nécessaire d'inscrire au budget investissement la somme de 10 500,00€ en comptabilisant les écritures suivantes :

615231 Diminution de crédits : 10 500€ D023 Virement à la section investissement : 10 500€

D2188 Autres Immobilisations Corporelles : 10 500€

R021 Virement de la section fonctionnement : 10 500€

Adopté à l'Unanimité.

<u>5. Cotisation PNR (Parc Naturel Régional).</u>

Monsieur le Maire mentionne que l'appel annuel de Cotisation s'élève à 333€20 soit un montant de 0€40 par habitant.

Adopté à l'Unanimité.

6. Convention SACPA.

Monsieur le Maire indique que la convention avec la SACPA (enlèvement, capture et ramassage des animaux errants ou décédés sur la voie publique) doit être renouvelée pour un montant annuel de 792,81€ HT sans que la durée n'excède 4 ans.

Adopté à l'Unanimité.

7. Redevance pour occupation du Domaine Public par GRDF.

La redevance pour l'année 2022 s'élève à 271€.

Adopté à l'Unanimité.

8. Redevance pour occupation du Domaine Public par Orange

La redevance pour l'année 2022 s'élève à 575,41€.

Adopté à l'Unanimité.

9. Redevance pour occupation du Domaine Public par ENEDIS.

La redevance pour l'année 2022 s'élève à 221€.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Yvelise Bitoun indique que l'Association ayant collecté les dons en faveur du peuple Ukrainien tient à remercier les généreux donateurs.

Francis Moignot s'enquiert des règles relatives à l'entretien des rûs. Pascal Carbuccia lui apporte explications.

Catherine Riehl apporte commentaire sur un refus de CU (Certificat d'Urbanisme)

impactant la voie publique et la complexité des éléments.

Claude Tessier informe d'oublis de collecte des OM.

Patrick Romanow rappelle l'inauguration du Chemin Sophie Cornillet.

Pascal Carbuccia rappelle la tenue du bureau de vote pour élections législatives.

Jean-François Bernicchia mentionne les difficultés de circulation rencontrées rue Roger Simon (stationnement, étroitesse de la voie, vitesse parfois excessive...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 13 Juin à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 Juin 2022 Le Maire, P. ROMANOW



